



Société Canine de Monaco

EXPOSITION CANINE DE MONACO

DU 7 MAI 2022 AU 8 MAI 2022



INSCRIPTIONS:
[HTTPS://MONACOSHOW.ENCL.IT](https://monacoshow.encl.it)



Trophée de la Méditerranée 2022



1^{ère} étape : Monaco 7-8 Mai 2022

2^{ème} étape : San Remo 17 Juin 2022

3^{ème} étape & Best in Show final :

Martigues 24-25 septembre 2022

Chers Exposants aimant l'historique de la « Semaine de la Méditerranée » de la Principauté de Monaco, Italie & France, Suite à la réunion tenue à Monaco en date du 23 septembre 2015 entre les partenaires faisant partie de l'événement, il a été établi de modifier la dénomination "Semaine" de la Méditerranée en "Trophée" de la Méditerranée.

L'actualisation consiste à faire concourir aux chiens qui ont obtenu dans la même année les trois CACIB prévus, un Best in Show entre eux. Le chien décrété le meilleur deviendra vainqueur du Grand Trophée Final et gagnera de la part des trois Comités Organisateurs l'inscription gratuite de ce même chien pour la compétition au concours du "Trophée" de la Méditerranée de l'année suivante.

La modification du règlement entrera en vigueur le 1er Janvier 2016.

REGLEMENT DU TROPHÉE DE LA MEDITERRANEE

1. Le Trophée et le diplôme de vainqueurs du TDM seront assignés dans le cadre de l'Exposition qui ferme le circuit aux chiens qui ont obtenu dans l'année du concours trois CACIB dans ces trois pays différents et par trois juges différents : Principauté de Monaco - Italie - France. Les cartons de CACIB devront être présentés en originaux au secrétariat du Comité Organisateur pour entamer les procédures.
2. Le Trophée est prévu aussi bien pour les mâles que pour les femelles.
3. Une fois les vainqueurs établis, dans le cadre de l'Exposition qui ferme le circuit, tous les chiens qualifiés (ceux aussi de même race mais de sexe différent) défilent sur le Ring d'Honneur où un Juge choisira le meilleur sujet entre tous les concurrents ou « **Best of Trophy** ».

Le Trophée assigné sera un « Challenger » sur lequel le nom du vainqueur, le titre et l'année sera apposé à chaque Concours. Le vainqueur pourra faire un tour d'honneur et se faire photographier avec le Trophée mais en aucun cas ne pourra partir avec. Il devra restituer le Trophée au Comité Organisateur lors de son départ.

Une réplique du Trophée sera remis en souvenir en contrepartie au détenteur du « Challenger » pour l'année relative lors de la restitution de ce dernier.

Le dernier Comité Organisateur remettra le « Challenger » à celui qui ouvrira le concours l'année suivante, de manière à ce que celui-ci puisse être exposé sur le Ring d'Honneur des trois Comités.

Trofeo del Mediterraneo 2022



**1^a tappa :
Monte Carlo (Pté de Monaco) 7- 8 Maggio 2022**

**2^a tappa:
San Remo in Albenga (I) 17 Giugno 2022**

**3^a tappa
e Best in Show finale:
Martigues(F) 24 -25 settembre 2022**

Cari Espositori appassionati della storica “ Settimana del Mediterraneo” che comprende Principato di Monaco, Italia e Francia; a seguito dell'incontro svoltosi a Monaco il 23 settembre 2015 tra i partner partecipanti all'evento, si è deciso di cambiare il nome da "Settimana Mediterranea" in "Trofeo Mediterraneo".

Il regolamento rimane sempre lo stesso: per essere omologati “Campioni del Mediterraneo” è necessario conseguire il CACIB nei tre paesi coinvolti nello stesso anno.

Mentre la novità consiste nel far gareggiare i cani che hanno ottenuto il titolo in un Best in Show finale tra loro.

Al cane vincitore del Best in Show verrà attribuito il Gran Trofeo Finale TDM e si aggiudicherà da parte dei tre Comitati Organizzatori l'iscrizione gratuita dello stesso cane al Concorso Mediterraneo "Trofeo" dell'anno successivo.

La modifica delle regole entrerà in vigore il 1 gennaio 2016.

REGOLAMENTO DEL TROFEO DEL MEDITERRANEO

1. Il Trofeo e il diploma dei vincitori del TDM saranno assegnati nell'ambito dell'Esposizione Internazionale che chiude il circuito espositivo (devono avere ottenuto durante l'anno i tre CACIB nei tre diversi paesi e assegnati da tre diversi giudici: Principato di Monaco - Italia - Francia. I cartellini di CACIB originali devono essere presentati alla segreteria del Comitato Organizzatore che chiude la kermesse per il rilascio del diploma e la consegna della coppa ricordo.

2. Possono ottenere il diploma sia i maschi che le femmine, tutti i vincitori del diploma possono partecipare al best in show finale.

3. Una volta designati i vincitori, nell'ambito della Mostra che chiude il circuito, tutti i cani qualificati (anche quelli della stessa razza ma di sesso diverso) sfileranno sulla Ring d'onore dove un Giudice designerà i migliori soggetto tra tutti i concorrenti "Best of Trophy".

Il Trofeo assegnato sarà un “Challenger” sul quale sarà apposto il nome del vincitore, il titolo e l'anno di ciascuna Competizione. Il vincitore potrà fare un giro d'onore e farsi fotografare con il Trofeo ma in nessun caso potrà portare il trofeo con se., ma dovrà restituire il Trofeo al Comitato Organizzatore al momento della partenza.

Una replica del Trofeo sarà regalata come ricordo al detentore del "Challenger" dell'anno relativo al ritorno di quest'ultimo.

L'ultimo Comitato Organizzatore assegnerà il “Challenger” a chi aprirà il concorso l'anno successivo, in modo che compaia nella Ring of Honor durante lo svolgimento dei tre eventi.

Mediterranean Trophy 2022



1th step : Monte Carlo (P.Té de Monaco) 7 et 8 Mai 2022

2th step : Sanremo Albenga SV(I) – 17 June 2022

3rd Step Martigues (F) 24-25 September 2022 &

final Best in Show

Dear Exhibitors loving the history of the “Mediterranean Week” of the Principality of Monaco, Italy & France.

Following the meeting held in Monaco on September 23, 2015 between the partners taking part in the event, it was decided to change the name "Mediterranean Week" to "Mediterranean Trophy".

The actualization consists in making compete with the dogs which obtained in the same year the three CACIB envisaged, a Best in Show between them. The dog decreed the best will become the winner of the Final Grand Trophy and will win from the three Organizing Committees the free registration of this same dog for the competition in the Mediterranean "Trophy" competition the following year.

The rule change will come into effect on January 1, 2016.

REGULATIONS OF THE MEDITERRANEAN TROPHY

1. The Trophy and the diploma of winners of the TDM will be assigned within the framework of the Exhibition which closes the circuit to the dogs which have obtained during the year of the competition three CACIB in these three different countries and by three different judges: Principality of Monaco - Italy - France. The original CACIB cards must be presented to the secretariat of the Organizing Committee to start the procedures.

2. The Trophy is intended for both males and females.

3. Once the winners have been established, within the framework of the Show which closes the circuit, all the qualified dogs (those also of the same breed but of different sex) will parade on the Ring of Honor where a Judge will choose the best subject between all competitors or “Best of Trophy”.

The Trophy assigned will be a "Challenger" on which the name of the winner, the title and the year will be affixed at each Competition. The winner will be able to take a lap of honor and be photographed with the Trophy but in no case will be able to leave with it. He must return the Trophy to the Organizing Committee when he leaves.

A replica of the Trophy will be given as a souvenir in return to the holder of the "Challenger" for the relative year when the latter is returned.

The last Organizing Committee will give the “Challenger” to whoever will open the competition the following year, so that it can be displayed on the Ring of Honor of the three Committees.

REGLEMENT DE L'EXPOSITION

Samedi 11 Septembre 2021 : Jugement des 1^{er}, 2^e, 3^e, 4^e, 10^e Groupes

Les chiens jugés le Samedi ne seront pas admis dans l'enceinte de l'Exposition le Dimanche sauf le gagnant de chaque groupe (B.O.G.)

Dimanche 12 Septembre 2021 : Jugement des 5^e, 6^e, 7^e, 8^e, 9^e Groupes

Les chiens jugés le Dimanche ne sont pas admis dans l'enceinte de l'Exposition le Samedi

L'entrée d'un chien non engagé est strictement interdite sans l'accord exceptionnellement écrite du Comité.

ARTICLE 1 : Tout chien exposé doit être inscrit au livre d'origine ou R.I. d'un pays membre de la F.C.I. ou d'un pays non affilié mais dont le livre d'origine est reconnu par la F.C.I. et doit être la propriété de l'exposant.

Le numéro d'inscription ainsi que les initiales du livre d'origine doivent figurer dans la feuille d'engagement.

ENTREE DES CHIENS ET LOGEMENT

ARTICLE 2 : L'entrée des chiens aura lieu les Samedi et Dimanche à partir de 7h30. Les jugements débiteront à 9h précise. Les chiens devront être installés à proximité de leur ring de jugement. L'usage de tout matériel électrique est sous l'entière responsabilité de l'exposant. Le Comité se réserve le droit d'interdire toute installation et tout matériel ou d'en limiter l'utilisation à certains emplacements.

SORTIE DES CHIENS

ARTICLE 3 : Les chiens pourront quitter définitivement l'Exposition à partir de 10h00. exceptionnellement cette année après la remise des Cocardes (cf. Art.12). Cependant, entre 12h00 et 14h30, les chiens pourront sortir contre un Bon de Caution de 50 Euros par chien qui sera délivré au secrétariat. Cette caution sera restituée sur présentation du chien avant 14h30.

PAIEMENT DES ENGAGEMENT

ARTICLE 4 : Afin de faciliter l'organisation, les exposants sont priés de régler leurs frais d'inscription par virement bancaire à la Société Canine de Monaco : 12 Avenue d'Ostende, Monte-Carlo, MC 98000 (Principauté de Monaco). Tout engagement non réglé ne sera pas pris en compte. **Les droits d'inscriptions doivent être réglés en même temps que l'envoi de la feuille d'engagement avec en référence le nom du chien.**

ENGAGEMENTS

ARTICLE 5 : L'engagement d'un chien dans plus d'une classe individuelle est interdit. Chaque chien doit être inscrit en « Classe Minor Puppy », « Classe Puppy », « Classe Jeune », « Classe Intermédiaire », « Classe Ouverte », « Classe Travail », « Classe Champion », « Classe Vétérane », « Classe Hors Concours ». Paire/Couple, Elevage ne sont pas considérés comme des classes individuelles.

Les feuilles d'engagement doivent être écrites à la machine ou en caractères d'imprimerie.

Les tarifs sont les suivants :

-65 Euros par chien engagé dans la classe individuelle Jeune, Intermédiaire, Ouverte, Travail, Champion.

-35 Euros pour la classe individuelle Minor Puppy, Puppy, Vétérane.

-15 Euros pour la classe Hors Concours (**Valable UNIQUEMENT si au moins un chien est inscrit dans une autre classe**).

-25 Euros pour la classe Paire/Couple. Gratuité pour la classe Elevage. Les chiens composant la classe Paire/Couple et Elevage devront au préalable être engagés dans une classe individuelle.

Tout chien dont la classe n'a pas été précisée sur la feuille d'engagement sera inscrit d'office en classe Ouverte ou Jeune suivant son âge.

N.B. La clôture des inscriptions est irrévocablement fixée au **31 JUILLET 2021**. Tout engagement parvenu après la date de clôture ou non accompagné du montant des frais d'inscription. Les droits d'inscriptions doivent être réglés en même temps que l'envoi de la feuille d'engagement. Ces droits resteront acquis à la Société Canine de Monaco même si l'exposant ne peut présenter son chien.

ARTICLE 6 : Toute demande de modification ou inscription dans d'autres classes le jour de l'Exposition sera refusée, à l'exception pour la classe Elevage.

ARTICLE 7 : Coupe d'oreille : La Législation Monégasque ayant interdit l'otectomie, les chiens à oreilles coupées ne sont plus admis, par contre, les chiens à queue coupée sont admis.

REFUS DES ENGAGEMENTS OU RENVOI DES CHIENS

ARTICLE 8 : Des engagements : Le Comité se réserve le droit de refuser, sans en indiquer le motif, les engagements qu'il ne croit pas devoir admettre et d'en rembourser le montant même après l'avoir accepté.

Des chiens (à leur entrée ou en cours d'Exposition) : Seront renvoyés du ring et de l'Exposition, sans remboursement des engagements, les chiens dont le toilettage n'est pas conforme ainsi que ceux ayant subi une mutilation quelconque non prévue au standard.

Tout chien refusé par les services vétérinaires.

Tout chien non engagé. Tout chien méchant ou dangereux.

JUGES

ARTICLE 9 : Les jugements sont faits sous la responsabilité exclusive et personnelle du juge. Ils sont sans appel et définitifs.

Tout chien absent au moment du jugement ne pourra être examiné ensuite. L'accès au ring est réservé strictement au juge, secrétaire de ring, commissaire de ring, membre du Comité d'organisation, éventuellement interprète et les exposants au moment du jugement. L'accès pour toute autre personne est formellement interdit. Pour les jugements des Meilleurs de Race et des Meilleurs de Groupe dans le Ring d'Honneur, après trois appels successifs, les chiens non présentés seront considérés comme absents.

ARTICLE 10 : Le Comité se réserve le droit de modifier la liste des juges même après la publication de celle-ci.

C.A.C.I.B. – C.A.C.M. – TITRE DE CHAMPION

ARTICLE 11 : Les juges peuvent proposer pour le Championnat International de Beauté (C.A.C.I.B.) et pour le Championnat de Beauté Monégasque (C.A.C.M.) le plus beau mâle et la plus belle femelle de chaque race à condition qu'ils soient de mérite exceptionnel et être inscrits dans une classe leur donnant le droit à cette attribution.

Les propositions de C.A.C.I.B. :

- ne peuvent être attribuées qu'à des chiens classés premier ayant la qualification « excellent » inscrits en classe « Intermédiaire – Ouverte – Travail ou Champion ».
 - ne peuvent être attribuées qu'à des chiens ayant l'âge minimum de 15 mois le jour de l'ouverture de l'Exposition.
- N.B. : Les C.A.C.I.B. sont uniquement homologués par la F.C.I. (Fédération Cynologique Internationale)

Les propositions de C.A.C.M. :

- ne peuvent être attribuées qu'à des chiens classés premier excellent inscrits en classe « Intermédiaire – Ouverte ou Travail» (1 seul C.A.C.M. par sexe entre les 3 classes précitées)
- IMPORTANT : La classe Champion ne donne en aucun cas le droit à l'attribution du C.A.C.M.

La Réserve C.A.C.I.B. et la Réserve C.A.C.M. :

- peuvent être accordées aux chiens classés deuxième excellent et de qualité équivalente à ceux ayant obtenu le C.A.C.I.B. ou le C.A.C.M.
 - La R.C.A.C.I.B. ne se transforme pas en C.A.C.I.B. sauf si le chien ayant obtenu le C.A.C.I.B. est déjà Champion International.
- N.B. : Les R.C.A.C.I.B. sont uniquement homologués par la F.C.I. (Fédération Cynologique Internationale)
- La R.C.A.C.M. ne se transforme pas en C.A.C.M. sauf si le chien ayant obtenu le C.A.C.M. est déjà Champion de Monaco.

Le titre de MEILLEUR DE RACE :

- le chien et la chienne proposés pour le C.A.C.I.B. concourent pour le titre de Meilleur de Race, ainsi que le Meilleur Jeune Mâle et la Meilleure Jeune Femelle ayant reçu le qualificatif 1^{er} Excellent dans la classe Jeune et le Meilleur Vétérain ayant reçu le qualificatif Excellent.

Le titre de CHAMPION DE MONACO :

- sera décerné à tout chien ayant obtenu deux C.A.C.M. homologués sous deux juges différents et sous deux années différentes (sans limite de temps). Tout chien portant déjà le titre de CHAMPION DE BEAUTE DE MONACO doit obligatoirement être inscrit en classe Champion.

A SAVOIR : L'homologation du Championnat Monégasque se fait après le Palmarès FCI et non sur place. Il vous faudra nous envoyer la copie des 2 C.A.C.M. avec le slip de jugement par courrier ou par mail. Le Diplôme vous sera envoyé à l'adresse postale du catalogue.

Le titre de CHAMPION JEUNE DE MONACO :

- sera décerné à tout chien, Mâle et Femelle ayant obtenu le qualificatif 1^{er} EXCELLENT dans la classe JEUNE.

A SAVOIR : L'homologation du Championnat Monégasque se fait après le Palmarès FCI et non sur place. Il vous faudra nous envoyer la copie des cartons obtenus avec le slip de jugement par courrier ou par mail. Le Diplôme vous sera envoyé à l'adresse postale du catalogue.

Le titre de CHAMPION VETERAN DE MONACO :

- sera décerné à tout chien, Mâle et Femelle ayant obtenu le qualificatif 1^{er} EXCELLENT dans la classe VETERAN.

A SAVOIR : L'homologation du Championnat Monégasque se fait après le Palmarès FCI et non sur place. Il vous faudra nous envoyer la copie des cartons obtenus avec le slip de jugement par courrier ou par mail. Le Diplôme vous sera envoyé à l'adresse postale du catalogue.

EXPOSANTS

L'exposant ne doit pas quitter le ring sans ses cartons et son slip de jugement. Dans le cas où le Juge ou la secrétaire de ring omet de les lui donner dans le ring, il faudra qu'il les réclame avant de sortir du ring. Il est de sa responsabilité de vérifier qu'il a tous ses cartons et qu'ils correspondent bien au slip de jugement.

PRIX ET RECOMPENSES

ARTICLE 12 : Cocardes à tous les CACIB et RCACIB, à tous les CACM et RCACM et à tous les Excellents classés (1-2-3-4). Ces cocardes ne sont pas cumulables et seront distribuées à 10h00 exceptionnellement cette année.

Les prix non retirés le jour de l'Exposition ne seront pas expédiés à l'exposant et donc seront perdus.

RECLAMATIONS – PENALITES

ARTICLE 13 : Toute réclamation quel que soit le motif à l'exception de celle concernant les jugements étant donné que ceux-ci sont sans appel, devra être faite par écrit et accompagnée d'une caution de 80 Euros restant acquise à la S.C.M. si la réclamation est reconnue non fondée avant 15h le jour de la clôture.

ARTICLE 14 : Le Comité se réserve le droit de sévir comme il le jugera utile envers quiconque sera considéré comme susceptible de nuire à la parfaite tenue de l'Exposition. L'extension de la pénalité prise à l'encontre d'un exposant pourra s'il le faut être demandée à la F.C.I. pour être appliquée dans toutes les manifestations organisées sous son patronage.

RESPONSABILITES

ARTICLE 15 : La Société décline toute responsabilité en cas de fuite, de perte, de vol (chiens, objets, argent, etc...), de maladie, de mort, de morsures d'animaux ou d'accidents divers.

ARTICLE 16 : Il est interdit d'exposer des chiens dangereux. Les exposants sont totalement responsables des morsures ou des dégâts qui pourraient être fait par leurs chiens.

MESURES D'ORDRE

ARTICLE 17 : En cas d'impossibilité d'ouvrir l'Exposition pour des raisons majeures et/ou indépendantes de la volonté des organisateurs, les droits d'engagement ne seront pas remboursés, les frais d'Exposition ayant été engagés. La Société Canine de Monaco se réserve le droit d'apporter toutes modifications qu'elle jugera nécessaire dans l'organisation.

ARTICLE 18 : Par le seul fait de l'envoi de l'engagement de leurs chiens, tous les exposants acceptent sans réserve les articles du présent règlement.

ARTICLE 19 : En cas de contestation concernant le présent règlement, la Juridiction Monégasque sera seule compétente.

ARTICLE 20 : Toute vente de chiens et affichage s'y référant dans l'enceinte de l'Exposition sont rigoureusement interdits.

ARTICLE 21 : Tout toilettage et préparation d'un chien à l'intérieur d'un ring est formellement interdit. L'utilisation de matériel électrique est interdite sauf autorisation du Comité. D'autre part, il est également interdit de laisser le chien attaché sur la table de toilettage plus longtemps que ne l'exige sa préparation.

ARTICLE 22 : L'organisation recommande aux propriétaires des chiens de races Rottweiler, Tosa, American Staffordshire Terrier de prendre toutes dispositions relatives à l'article de loi en vigueur : tenue en laisse et muselière par une personne majeure en dehors des rings et cages.

MESURES DISCIPLINAIRES

ARTICLE 23 : Tout exposant ne se conformant pas au présent règlement, ayant une attitude agressive ou irrespectueuse lors de l'Exposition sera sanctionné par le Comité de Discipline. Après examen et selon la gravité, l'exposant incriminé pourra être interdit d'Exposition à Monaco pendant une ou plusieurs années, mais aussi la non-homologation du Championnat Monégasque.

SANCTIONS

ARTICLE 24 : Pourront être exclus temporairement ou définitivement de l'Exposition de la Société Canine de Monaco avec extension possible aux manifestations organisées par ses Associations affiliées :

- Les exposants qui se rendront coupables de faits contre l'honneur.
- Ceux ayant fait une fausse déclaration.
- Ceux ayant fait subir à leur chien toute opération susceptible de tromper sur la qualité de celui-ci.
- Ceux qui, par leur langage, leurs écrits, leurs actes, nuiraient au succès de l'Exposition ou porteraient atteinte au prestige des juges et de la Société organisatrice.
- Ceux qui auront introduit subrepticement un chien non engagé ou remplacé un chien engagé par un autre.
- Ceux qui auront quitté l'Exposition avant l'heure fixée.
- Tout exposant appartenant à un club ou à une Société Canine non affiliée à la S.C.M. ou à un organisme non reconnu par la F.C.I.
- Les exposants qui n'auront pas assuré la sécurité et le confort de leur chien ou qui l'auront maltraité de quelque façon que ce soit.

REGLEMENT SANITAIRE

ARTICLE 25 : Le certificat de vaccination antirabique en cours de validité sera exigé pour l'Exposition de Monaco (pour les chiens venant d'un pays où il est obligatoire).

Pour rendre le contrôle sanitaire plus efficace et dans l'intérêt de tous les exposants, il est rappelé de se munir des certificats de vaccination contre la Maladie de Carré, de Rubarth et de la Parvovirose.

Le carnet sanitaire ou passeport avec **LES VACCINS A JOUR** est à présenter à l'Exposition.

Tout chien paraissant malade, atteint de maladie de peau, aveugle ou estropié, cryptorchide, monorchide ou atteint de malformations, tout chien dangereux ainsi que les chiennes en état de lactation, visiblement pleine, en chaleur ou accompagnées de leur petits seront refusés par les Services Vétérinaires sans remboursement des engagements.

RING D'HONNEUR

ARTICLE 26 :

- Classe Minor-Puppy: Uniquement les chiens ayant obtenu le qualificatif de MEILLEUR MINOR-PUPPY rentreront dans le Ring d'Honneur afin de concourir et d'obtenir le Titre de « Meilleur MINOR-PUPPY de l'Exposition »
- Classe Puppy : Uniquement les chiens ayant obtenu le qualificatif de MEILLEUR PUPPY rentreront dans le Ring d'Honneur afin de concourir et d'obtenir le Titre de « Meilleur PUPPY de l'Exposition »
- Classe Jeune : Uniquement les chiens ayant obtenu le qualificatif de MEILLEUR JEUNE rentreront dans le Ring d'Honneur afin de concourir et d'obtenir le Titre de « Meilleur Jeune de l'Exposition ».
- Classe Vétéran : Uniquement les chiens ayant obtenu le qualificatif de MEILLEUR VETERAN rentreront dans le Ring d'Honneur afin de concourir et d'obtenir le Titre de « Meilleur Vétéran de l'Exposition ».
- Les chiens dont la race est non-homologuée par la F.C.I. ne participent pas au Ring d'Honneur.
- Les chiens ne participant pas au Ring d'Honneur pour le B.I.S. n'auront pas leurs récompenses homologuées.
- Les chiens ayant obtenu le titre de Meilleur de Groupe le 1^{er} jour devront se présenter pour le jugement final du B.I.S. le 2^{ème} jour de l'Exposition **sous peine de sanction.**

AVIS IMPORTANT

Exposants, acceptez avec sportivité la décision du juge ! Il est responsable de son jugement qui reste sans appel.